

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 64

Hebdos régionaux de Chaudière-Appalaches

**Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 20 OCTOBRE PROCHAIN

Québec, le 6 octobre 2015 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Michel Germain qui est secondé par la commissaire Corinne Gendron, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus* par Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 20 octobre 2015 à 19 h** et se tiendra à la **Salle Desjardins du Centre multifonctionnel**, situé au **435, rue Principale à Saint-Sylvestre**. Les séances seront diffusées en direct en mode audio sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 17 novembre 2015, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 12 février 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité, 423B, rue Principale, Saint-Sylvestre ;
- Bibliothèque La Rencontre, 824, rue Principale, Saint-Sylvestre ;

- Bureau de la municipalité, 900, rue des Lacs, Saint-Séverin ;
- Bibliothèque La Voluthèque, 900, rue des Lacs, Saint-Séverin.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., formé de Pattern Renewable Holdings Canada ULC, RES Canada et des municipalités de Saint-Sylvestre et Saint-Séverin, veut aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 147,2 MW constitué de 46 éoliennes Siemens SWT de 3,2 MW chacune. Ce projet serait implanté dans un territoire d'une superficie de 101,6 km² exclusivement sur des terres privées, principalement en zone agricole d'exploitation forestière (produit du bois) et agroforestières (établières), dans les municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus. Le coût estimé du projet est de 275 M\$ et sa mise en service serait prévue pour le 1^{er} décembre 2017.

Pour réaliser ce projet, le promoteur devrait aménager 28,5 km de nouveaux chemins en plus d'améliorer 36,5 km de chemins existants. Des travaux de déboisement devraient être effectués sur 123,2 ha, mais l'empreinte totale du projet affecterait 182,2 ha. Onze traverses de cours d'eau devraient être aménagées et 37 autres, améliorées. Outre des travaux de décapage, de déblais et de remblais, des travaux de dynamitage pourraient être nécessaires. Le projet nécessiterait aussi la construction d'un poste électrique de 120 kV, d'un bâtiment de service, l'installation de trois mâts de mesure de vent et l'enfouissement de câbles électriques de 34,5 kV sur une distance de 82,3 km.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Lynda Carrier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : colien-mont-sainte-marguerite@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus*.